Les enjeux de la diversité des films sur nos écrans

Autor(en): **Adatte, Vincent**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Films : revue suisse de cinéma**

Band (Jahr): **- (2003)**

Heft 18

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-931141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les enjeux de la diversité des films sur nos écrans

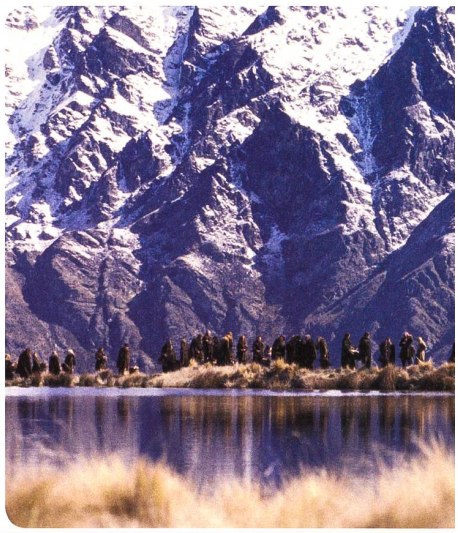

Le prochain épisode du «Seigneur des anneaux» (au centre), coproduit comme le dernier en date (à gauche et à droite) par New Line Cinema (USA), aura-t-il aussi la nationalité néo-zélandaise au nom de la diversité?

La diversité de l'offre cinématographique est-elle assurée sur les écrans, comme le veut la nouvelle loi sur le cinéma? Le bilan 2002 inclinerait à l'optimisme. Las, les chiffres témoignent d'un peu de malice... Les distributeurs indépendants font un travail remarquable, mais encore faudrait-il que les exploitants de salles, assaillis et alléchés par la production hollywoodienne, puissent suivre. Pris dans la tourmente, les cinéastes romands se débrouillent comme ils peuvent. Pourtant la Confédération, à l'exemple de l'Europe, a pris des mesures d'encouragement qui concernent toute la chaîne du cinéma, DVD compris. Certes, le problème n'est pas nouveau, mais il y a comme de l'urgence «mondialisée» dans l'air! *films* fait le point... Par Vincent Adatte

Alors que tout le monde hurle à la diversité culturelle menacée par qui vous savez, une statistique [1] surgit à point nommé pour ramener un peu d'optimisme. En 2002, la part du marché dévorée par le cinéma américain a baissé de 12,8 % par rapport à 2001. Incroyable mais vrai, cette baisse semble due à la très bonne tenue de la petite Nouvelle-Zélande et de la Grande-Bretagne, une cinématographie que l'on croyait pourtant sinistrée… Las, le rêve se brise lorsqu'on découvre que cette même statistique leur fait respectivement endosser la paternité du «Seigneur des anneaux – Les deux tours» et de «Harry Potter et la chambre des secrets».

Finissons-en avec ce canular sans doute involontaire (dû peut-être à la mauvaise conscience de certains), en toisant les tranches du gâteau que se sont partagés en 2002 les distributeurs suisses. Les filiales helvétiques des sociétés américaines (qui distribuent «Le seigneur des anneaux» et «Harry Potter») se taillent comme de coutume la part du lion avec 64,18 % de parts de marché, ce qui représente une petite baisse de 2,22 % par rapport à 2001. Au Top 30 des films sortis en Suisse en 2002, cinq productions américaines (ou conçues au moule hollywoodien) occupent les premières places.

En comparaison de l'année précédente, où «Le fabuleux destin d'Amélie Poulain» s'était juché sur la troisième marche du podium, on devrait donc plutôt parler de légère régression. Ce sentiment mitigé est confirmé par le fait que la Suisse, malgré une production en hausse (207 films de court et long métrages), n'augmente que de très peu son résultat de 2001, en passant de 2,7 % à 3,37 % de parts de marché.

Le cinéma américain forcément gagnant

En feuilletant l'Atlas du cinéma publié par les *Cahiers du Cinéma* [2], on découvre que ce phénomène vaut sans doute pour tous les pays du monde ou presque. Exception faite de la France, où «Astérix et Obélix: mission Cléopâtre» fait la nique aux légions américaines – et de pays asiatiques comme la Chine ou la Corée du Sud très attachés à leur identité culturelle – les superproductions hollywoodiennes l'emportent haut la main partout ailleurs! Ce triomphe semble paradoxal dans le sens où, de l'avis de plusieurs spécialistes de la question, il n'y a jamais eu en Europe une telle diversité de films non américains. Et ce constat vaut aussi pour la Suisse, où les distributeurs indépendants multiplient les achats d'œuvres européennes ou du Sud!

Ce paradoxe indique que les mesures de soutien prises notamment par l'Europe (et aussi par la Confédération helvétique) ne suffisent pas à rendre attractive cette diversité, quand elles n'obtiennent pas le résultat contraire, comme en témoigne le statut désormais ambigu du DVD en Suisse. Cette impuissance est sans doute due à une différence de taille dans l'approche…

Le droit inaliénable à la culture

Depuis fort longtemps, les États-Unis considèrent et vendent en effet le cinéma comme un bien (une stratégie agonistique renforcée par l'apparition de la cassette VHS, suivie de celle du DVD dès fin 1996), alors que nous nous évertuons à le considérer comme un service, et donc une exception.

LES ÉTATS-UNIS CONSIDÈRENT ET VENDENT LE CINÉMA COMME UN BIEN, ALORS QUE NOUS NOUS ÉVERTUONS À LE CONSIDÉRER COMME UN SERVICE, ET DONC UNE EXCEPTION

L'exception culturelle, gage le plus sûr de la diversité, est certes aujourd'hui devenue une cause familière, mais elle n'est de loin pas gagnée. Ainsi, le projet de Constitution européenne exclut toujours la culture. À ce qu'il paraît, les propositions de la commission chargée de la préparer n'abordent jamais ce thème crucial pour l'avenir du cinéma. Il importerait pourtant, et plus que jamais, d'inscrire dans cette constitution le droit inaliénable de maîtriser sa politique culturelle. *f*

1. Statistique publiée par l'Association suisse des exploitants et des distributeurs de films ProCinema.
2. Numéro hors-série, avril 2003.